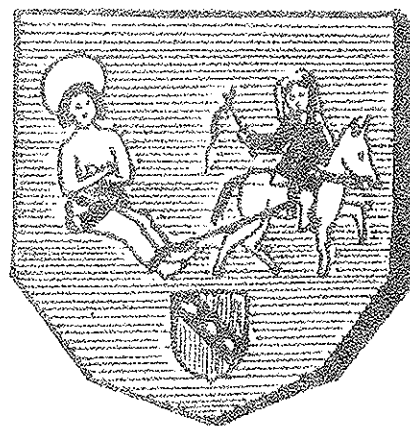
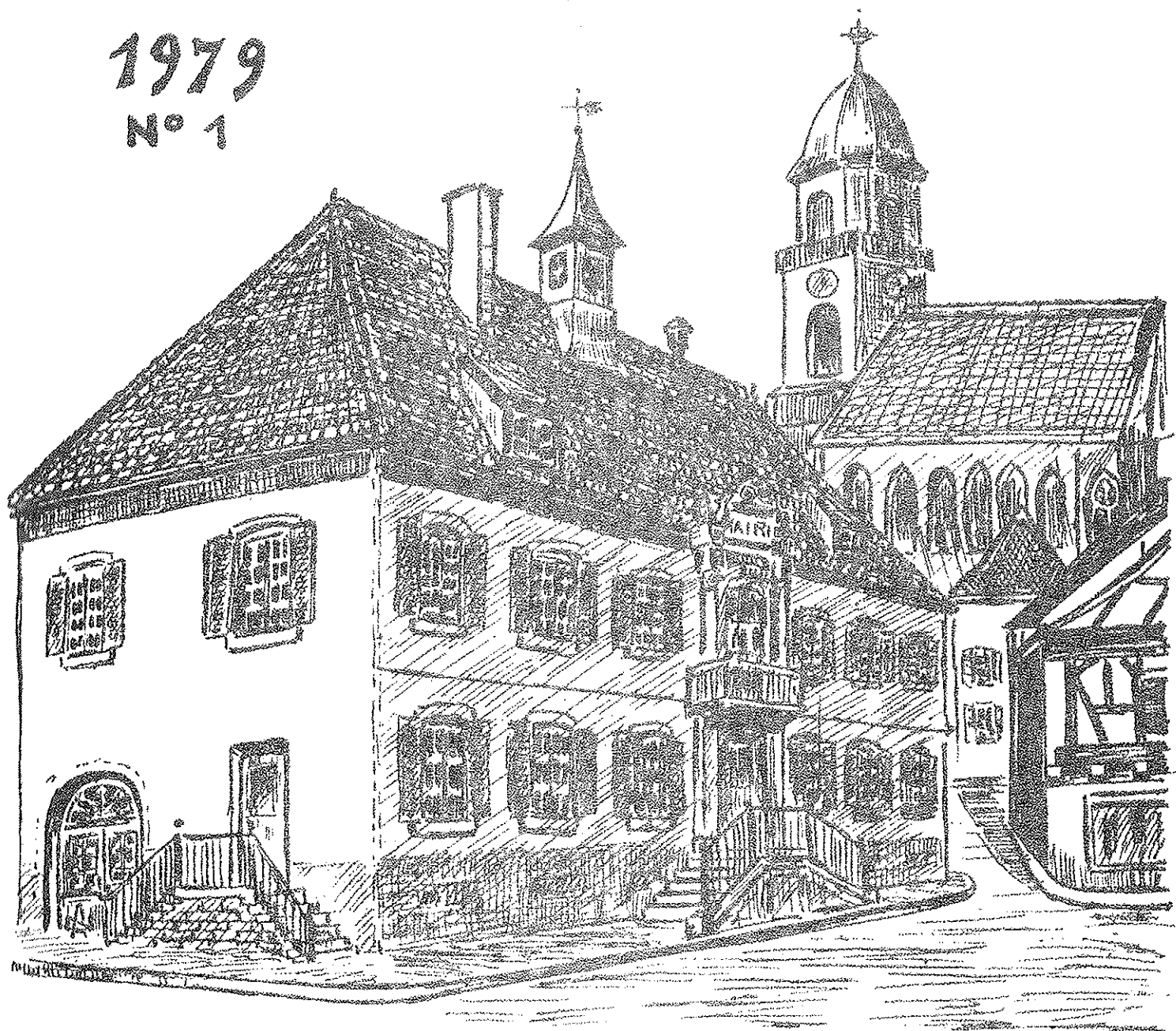


BULLETIN COMMUNAL



ST HIPPOLYTE

1979
N° 1



LE MOT DU MAIRE

Une meilleure information municipale...

Jusqu'à présent, l'information municipale consistait à faire paraître, périodiquement, les décisions de vos élus dans les colonnes de votre journal habituel.

En raison des exigences propres à tout quotidien, ces informations prenaient la forme laconique d'un communiqué de presse, dépouillé des indispensables éléments dont disposent habituellement vos élus lors de leurs délibérations.

Le but du présent bulletin consiste à remédier, dans la mesure du possible, à cette information partielle, qu'il convient de développer par l'explication.

Des sujets plus importants peuvent également être abordés comme " le budget annuel ", " la procédure de relocation des droits de chasse " " la forêt ", les " investissements ".

Les implications du P.O.S. ou Plan d'Occupation du Sol se prêtent également à la rédaction d'un article plus fouillé.

D'autres sujets dont il est difficile dans l'immédiat d'élaborer une énumération exhaustive seront évoqués en détail selon les besoins conjoncturels.

La réalisation d'un tel bulletin implique des besoins en énergie humaine. Aussi ai-je fait appel, en plus de vos élus et des employés de Mairie, à des collaborateurs extra-municipaux, venant utilement renforcer l'équipe du comité de rédaction. Sans ordre de préséance, il s'agit de Mme Ch. KOEBERLE, MM. A. NOBEL, L. WELSCH, E. SCHRANZ, R. JOLLY et J.M. KLEIN, auxquels j'adresse d'emblée tous mes remerciements.

J'en profite pour faire appel à toutes les bonnes volontés maniant avec quelques facilités la langue de Voltaire pour compléter le comité de rédaction. Il y a de la place pour tout le monde.

Les sujets les plus variés seront traités dans ce bulletin comme l'histoire locale à travers les âges, les anecdotes les plus succulentes de notre histoire contemporaine, les données démographiques et économiques de notre ville, son évolution, la rubrique de notre écologiste, et enfin la page réservée à la vie associative.

Bon nombre de nos habitants feront plus ample connaissance avec leur village d'adoption, ses origines, son histoire, ses particularités.

Les villageois d'origine en profiteront pour rafraîchir quelques vieux souvenirs en partie estompés....

A tous, ce bulletin servira à raffermir les liens avec la municipalité par une information plus constante et plus explicite.

Dans cette perspective, je souhaite bon vent à ce premier numéro !....

Robert HERTFELDER.

DAS WORT DES HERRN MAIRE

Eine bessere Gemeindeinformierung....

Um Ihnen über die Beschlüsse Ihrer Gewählten Kenntnis zu geben, bestand bisher die Gemeindeinformierung in der periodischen Veröffentlichung dieser Beschlüsse in der Tagespresse.

Wegen der Anforderungen, die an jede Zeitung gestellt werden, erschienen diese Mitteilungen in gedrängter Kürze! Die zum besseren Verständnis nötigen Elemente, über welche Eure Gewählten während ihrer Beratungen gewöhnlich verfügen, konnten den Bürgern nicht zur Kenntnis gebracht werden.

Zweck des gegenwärtigen "Bulletin Communal" besteht darin, nach Möglichkeit diese teilweise Informierung zu vervollständigen, und zwar durch bessere Erklärung.

Wichtige Objekte können ebenfalls behandelt werden, wie "Jahresbudget", "Wiederverpachtung des Jagdrechts", Wald, "Investierungen".

Die im P.O.S. (Bodenbenutzungsplan) enthaltenen Verpflichtungen können ebenfalls zu gründlicher Erklärung Anlass geben.

Andere Themen, die vorerst nicht alle erwähnt werden können, sollen zeitgemäss besprochen werden.

Die Verwirklichung eines solchen "Bulletin" setzt tatkräftige Mitarbeit voraus! Deshalb habe ich, ausser Euren Gewählten und den Angestellten der Mairie, freiwillige Mitarbeiter um ihren Beitrag gebeten, die nützlich das Redaktionskomitee vervollständigen. Ohne Vorrangordnung genannt, handelt es sich um Mme Ch.KOEBERLE, MM. A.NOBEL, L.WELSCH, E.SCHRANZ, R.JOLLY und J.-M.KLEIN, denen ich gleich meinen Dank ausspreche.

Bei dieser Gelegenheit bitte ich alle, welche mit Leichtigkeit die Sprache Voltaire's handhaben, sich dem Redaktionskomitee anzuschliessen. Es ist genügend Platz für alle !

Die verschiedensten Themen sollen in diesem "Bulletin" behandelt werden : die Ortsgeschichte im Laufe der Jahrhunderte, die besten Anekdoten unserer gegenwärtigen Geschichte, die demographischen und oekonomischen Begebenheiten unserer Stadt, ihre Entwicklung, die Rubrik über Naturschutz unseres Ecologiste, und endlich die Seite betreffend das Vereinsleben.

Viele unserer zugezogenen Mitbürger werden St.Hippolyte besser kennen lernen : seine Entstehung, sein Werden im Laufe der Jahrhunderte, seine Eigenheiten.

Den "Stammeinwohnern" wird es gestatten, alte, zum Teil verwischte Erinnerungen aufzufrischen ...

Allen soll dieses "Bulletin" erlauben, die Verbindung mit der Gemeindebehörde zu festigen durch eine ständige und ausführlichere Informierung.

In dieser Erwartung wünsche ich dieser ersten Nummer guten Erfolg !....

Robert HERTFELDER

LA CHASSE, SES PRODUITS....

Les baux de chasse expiraient le 1er février dernier. D'une durée de 9 ans, ces baux ont été remis en adjudication pour une nouvelle période allant du 2 février 1979 au 1er février 1988.

Considéré comme un attribut de la propriété, l'exercice du droit de chasse est régi par les dispositions de la loi locale du 7 février 1881.

En conséquence, seules les personnes qui ont les prérogatives du droit de propriété sur le terrain considéré ont vocation à percevoir le produit de la chasse.

Ces personnes sont faciles à déterminer:

- l'Etat, pour le domaine de la navigation,
- le Département, pour les biens figurant à son actif (Hospices...),
- la Commune, pour ses biens et bois communaux,
- les propriétaires privés, pour leurs forêts, champs, prés, vignes, étangs, rivières.

Par suite du morcellement de la propriété les sommes revenant à chaque propriétaire sont insignifiantes alors que leur masse représente tout de même une ressource appréciable pour la Commune. Par ailleurs, la répartition des sommes entre les intéressés exige tout un travail d'ordre administratif et comptable qui risque de compliquer la tâche des mairies. Aussi le législateur a-t-il prévu que lors des adjudications les propriétaires de la commune devaient être consultés et appelés à se prononcer sur le point de savoir si le fermage de la chasse doit être abandonné à la commune.

Pour connaître la position des propriétaires fonciers, le Maire doit organiser une réunion de tous les propriétaires fonciers. Toute personne qualifiée pour participer à la délibération peut se faire représenter par un mandataire, muni d'une procuration régulière portant la signature de l'ayant-droit.

Avant la réunion, le Maire doit établir un état nominatif de tous les propriétaires intéressés avec l'indication de la contenance des terres appartenant à chacun d'eux. Cet état sera mis à la disposition de l'assemblée des propriétaires; ceux qui voteront pour la cession du droit de location au profit de la commune l'y mentionneront dans une colonne réservée à cet effet et y apposeront leur signature au regard de leur nom.

Aux termes de la loi du 7 février 1881 (art. 4) le produit de la location de la chasse du territoire communal sera abandonné à la commune pour toute la durée du bail lorsqu'il en aura été ainsi décidé par les deux tiers au moins des intéressés possesseurs des deux tiers au moins des fonds situés sur ce territoire et soumis aux dispositions de la loi.

Si cette double condition n'est pas remplie, c'est à dire si les deux majorités n'ont pu être réunies, le produit de la location sera réparti chaque année entre les propriétaires au prorata de la superficie de leurs terrains.

En outre, et ceci constitue de loin le point le plus important, si lors de la réunion la double condition des deux tiers n'est pas remplie, les propriétaires de chasses réservées n'ont aucun reversement à effectuer au profit de la caisse communale.

La réunion des propriétaires de biens fonciers situés sur le ban de la commune de St. Hippolyte s'est déroulée le 15 Novembre 1978 à 20 heures 30 dans la salle des Fêtes, en présence d'une vingtaine de propriétaires.

Sur les 663 différents propriétaires qui se partagent le ban communal:

- 278 avaient remis une procuration, avant la réunion précitée,
- 201 avaient donné leur accord écrit, pour une répartition du produit de la chasse conforme aux propositions formulées par le Conseil Municipal, à savoir:
 - 50% du produit de la chasse à la couverture des cotisations d'assurance accidents agricole;
 - 50% du produit à des fins intéressant la viticulture et l'agriculture dont 25% pour l'entretien et la réfection des chemins ruraux.

Si cette majorité n'avait pas été réunie, le 15 novembre au soir, le C.E.A. (Commissariat à l'Energie Atomique) qui avait délégué un représentant à cette réunion pour vérifier la régularité des opérations, ne serait pas tenu de nous reverser une partie appréciable de son propre produit de la chasse réservée qu'elle possède sur notre ban.

L'ensemble de ces recettes constituent des produits budgétaires qui doivent être utilisés, comme les deniers publics en général, c'est à dire pour des dépenses d'intérêt communal.

La loi locale du 5 août 1912 (art. 990 de l'ancien code local des assurances sociales) autorise les communes à utiliser les sommes en question au paiement de la cotisation à la corporation agricole, mais il résulte des travaux préparatoires de la loi qu'il s'agissait d'une dérogation au principe général selon lequel les loyers doivent être utilisés pour des dépenses d'intérêt collectif local.

Fixées au 2 février 1979, les adjudications ont donné les résultats suivants:

Adjudication 1970			Adjudication 1979		
N° du Lot	Superficie Ha.	P r i x Frs.	N° du Lot	Superficie Ha.	P r i x Frs.
1	340	14.100	1	340	34.000
2	260	8.100	2	260	26.000
3	435	14.700	3	405	40.500
4	360	17.700	4	450	non adjudgé
5	237	13.700	5	205	26.500
6	118	8.800	6	116	21.000

Remarques:

- le lot n° 4 qui comprend essentiellement des vignes et terres n'a pas trouvé preneur dans l'immédiat. le Conseil Municipal, tenant compte de ce désintéret, a sensiblement ramené le prix. Lors des 2èmes adjudications il trouvera certainement preneur.
- Les lots 1,2,3, couvrent la totalité des forêts communales et privées, et ont facilement trouvé preneur, malgré l'handicap du lot 1 qui a connu au cours de la période précédente de très importants dégâts de gibier.

Le prochain article abordera le " Budget communal ". J'en profiterai pour ventiler, en détail, l'affectation du produit global de la chasse.

R. HERTFELDER

Maire de St.Hippolyte

NOTRE VILLE

POURQUOI " ST.HIPPOLYTE ? "

Beaucoup d'habitants connaissent l'origine du nom de notre cité. D'autres seraient heureux de l'apprendre. Quel qu'il en soit, veuillez accorder quelques minutes d'attention aux lignes qui suivent.

A l'origine était Saint Fulrad.

Vous connaissez tous Saint Fulrad ! Nous avons une rue qui porte son nom; il y a le G.A.E.C. St.Fulrad; à l'entrée de Lièpvre on a même érigé une statue en son honneur... Alors je ne vous apprendrai rien en vous disant que ce Fulrad, qui vécut entre 700 et 800, était un personnage très, très important, et Lorrain par-dessus le marché, donc presque Alsacien !

Abbé de ST.DENIS, près de Paris, un des plus grands monastères du royaume des Francs, conseiller très écouté du roi Pépin le Bref, puis de Carloman, premier chapelain de Charlemagne, ami du pape Etienne II, auquel il rendit d'immenses services, Fulrade, malgré les lourdes charges qui l'écrasaient, voulut donner un autre sens à sa vie: affermir le christianisme dans sa région natale et ce, en y fondant des monastères.

Possédant entre autres le territoire d'ANDALDOVILLARE (devenu ORSCHWILLER) compris entre Kintzheim, Lièpvre et Le Stefanberg (Haut-Koenigsbourg), Fulrad établit quelque part au pied de cette montagne, a un endroit qui lui parut favorable non seulement à l'évangélisation, mais aussi à la culture de la terre, l' "exploitation rurale de Fulrad", FULRADOVILLARE.

Des moines bénédictins y furent installés, pas seulement pour prier, prêcher, baptiser, mais aussi pour défricher, montrer aux habitants comment on pouvait vivre de la terre (la culture de la vigne date certainement de ce temps!), tenir école, soigner les malades, s'occuper des pauvres, héberger les voyageurs.

Vers 750, Fulrad confia au couvent de FULRADOVILLARE les reliques de Saint-Hippolyte, que le pape Etienne II lui avait données, en reconnaissance des éminents services rendus à la papauté. ET C'EST AINSI - mais seulement en 853 - QUE LE MONASTÈRE ET L'AGGLOMERATION QUI S'ETAIT CONSTITUÉE AUTOUR, PRIE LE NOM DE ST.HIPPOLYTE.

On ne sait pas beaucoup de saint martyr Hippolyte !

Il vécut au 3e siècle, en Italie. Soldat romain, il aurait été converti au christianisme par Saint Laurent. Il est certain qu'Hippolyte, devenu une des gloires littéraires de l'Eglise ancienne fut déporté en Sardaigne lors des persécutions de l'empereur Maximin le Thrace, en 235. Condamné, il y aurait été traîné à mort par un cheval. C'est ainsi, vous le savez que SAINT.HIPPOLYTE EST REPRESENTÉ SUR LES ARMOIRIES DE LA VILLE.

Maintenant vous comprendrez mieux, si vous rendez visite à la belle église paroissiale, certaines choses que vous y découvrirez :

Dans le chœur, en haut, à droite, une fresque magnifique montre le pape Etienne II remettant au moine Fulrad les reliques du martyr Saint Hippolyte. Nous trouvons encore Saint Fulrad avec mitre et crosse, un reliquaire à la main, sur un vitrail de la chapelle de la Vierge (nef latérale gauche). C'est là également, dans une châsse datant de 1766, que sont déposées les reliques de notre Patron. (Le reliquaire précédent, plus petit, datant du 15^e siècle, est conservé au Musée Unterlinden à Colmar).

Puis-je vous rappeler que nous ne sommes pas le seul ST.HIPPOLYTE en France ! Je ne citerai qu'en passant le petit pèlerinage de HIPPOLTSKIRCH, dans le Sundgau; seule une pieuse légende permet de supposer que la chapelle était primitivement dédiée à Saint Hippolyte. Mais il existe un ST.HIPPOLYTE dans le Doubs, un dans le Cantal, un dans l'Aveyron, trois dans le Gard, q u a t e r z e en tout dans notre beau pays... Alors, si vous le permettez, un petit conseil: lorsque, de votre séjour de vacances, vous voulez adresser votre bon souvenir à vos amis d'ici, n'oubliez pas le numéro de Code postal! Sinon, votre carte risque d'arriver avec beaucoup de retard, mais chargée de cachets postaux des quatre coins de France !

Hélas, je me suis étendu sur mon sujet bien plus que je ne l'avais voulu au début. Mais vous êtes sûrement d'accord avec moi sur ce point: toutes ces choses doivent être connues de tous ceux qui habitent au pied du Haut-Koenigsbourg et lorsque vous les expliquerez à vos amis en visite ou aux touristes de passage, ils ne pourront être qu'émerveillés de votre érudition !

A.N. du Kleinferst .

Zur Herkunft unseres ORTSNAMENS

---|---|---|---|---

Um die Herkunft unseres Ortsnamens zu erklären, muss man zuerst den heiligen Fulrad erwähnen, dessen Name ebenfalls hier gut bekannt ist.

Fulrad lebte im 8. Jahrhundert, also zwischen 700 und 800. Er stammte aus Lothringen. - Als Abt eines der grössten Klöster, St. Denis, bei Paris, wurde er recht bald zum wichtigen Berater der Frankenkönige, so Pipin der Kurze, Karloman, Karl der Grosse; Aber auch beim Papst Etienne II stand er in hohem Ansehen.

Wegen seiner ausserordentlichen Verdienste wurde Fulrad von den Königen reich beschenkt und bald kamen zum väterlichen Erbe Besitztümer im Elsass, in Lothringen, ja sogar jenseits des Rheins.

Trotz allen Ehren, mit denen er überschüttet wurde, verfolgte Fulrad jedoch nur ein Ziel; durch Gründung von Klöstern des Christentum im Osten des Frankenlandes befestigen.

So entstand auf dem Gebiet ANDALDOVILLARE (Orschwiller) die erste Niederlassung im Elsass, mit Namen FULRADOVILLARE. Die Benediktiner - mönche, welche diesem Kloster zugestellt wurden, hatten jedoch nicht nur die Pflicht zu beten, predigen, taufen, sondern auch mit Hilfe der in der Gegend ansässigen Bevölkerung den Boden urbar zu machen, sich um die Armen und Kranken anzunehmen, Schule zu halten, die Reisenden zu beherbergen. Wohl zu dieser Zeit wurden die ersten Reben hierangepflanzt!

Aus Dankbarkeit für die wertvollen Dienste, die er dem Papsttum erwiesen hatte, schenkte Etienne II dem Abt Fulrad gegen 750 die Reliquien des Märtyrers Hippolytus und Fulrad übergab dieselben dem Kloster Fulradovillare. UND SO WURDEN -jedoeh erst um 855 - das KLOSTER UND DAS KLEINE DORF, DAS SICH SICH DRUM HERUM GEBILDET HATTE, ZU ST. HIPPOLYTE (damals wohl Sankt Pilt oder Sankt Fult).

Vom heiligen Hippolytus wissen wir leider recht wenig. Er lebte im 3. Jahrhundert in Italien und soll als römischer Soldat vom heiligen Laurentius zum Christentum bekehrt worden sein. Sicher ist, dass Hippolytus durch seine Schriften zur Verteidigung des Christentums berühmt wurde und auch, dass ihn Kaiser Maximin im Jahr 235 im Laufe einer Christenverfolgung nach Sardinien verbannte. Dort soll Hippolytus den Märtyrertod erlitten haben: er wurde von einem Pferde zu Tode geschleift, wie dies heute auf dem Wappen der Stadt dargestellt ist.

Erinnern wir noch daran, dass rechts im Chor unserer schönen Pfarrkirche eine herrliche Freske besteht: die Übergabe der Reliquien des heiligen Hippolytus durch Papst Etienne II an Fulrad. - Den heiligen Fulrad selbst, mit Mitra und Bischofsstab, einen Reliquienschrein in der Hand erkennt man auf dem Kirchenfenster in der Muttergotteskapelle (links Nebenschiff). Dort auch werden die Reliquien des heiligen Hippolytus aufbewahrt und verehrt. Der Schrein stammt aus dem Jahre 1766 (ein älteres Reliquienkästchen aus dem 15. Jahrhundert steht im Musée Unterlinden in Colmar).

Zum Namen unserer Stadt sei noch erwähnt, dass in Frankreich 14 Ortschaften bestehen, die ST. HIPPOLYTE heissen.

LE PATRIMOINE FORESTIER DE
=====

SAINT-HIPPOLYTE
=====

La forêt communale de St.Hippolyte, l'une des plus belles de notre région tant par sa dimension que par la fertilité de son sol et la diversité de ses essences - peut être considérée à juste titre comme ayant été la mère nourricière de notre cité. En effet, elle a assuré des décennies durant, l'exclusivité des recettes du budget communal. Vieille Dame au coeur toujours généreux, elle contribue largement encore à l'essor de notre commune ainsi qu'en témoignent les chiffres reproduits sur ce tableau ci-annexé.

Aussi nous a-t-il semblé opportun, en cette période de prévisions budgétaires - de consacrer une étude sur les produits de la forêt afin de mesurer son impact dans le cadre de la gestion municipale.

Il serait présomptueux de vouloir en quelques lignes, retracer la longue suite d'événements qui jalonnent l'histoire de notre forêt. Il est cependant indispensable de rappeler brièvement son origine bien que notre éminent historien local M. Welsch l'ait maintes fois évoquée dans des articles parus dans la presse. Par ailleurs, quelques données sur sa contenance et ses limites territoriales, ainsi que sur les facteurs de production permettront au lecteur d'appréhender plus aisément le cliché de notre forêt.

Origine - Situation

La forêt communale de St.Hippolyte, pour la zone située derrière le Haut-Koenigsbourg dite aussi " Hinterwald " faisait antérieurement partie de la forêt abbatiale concédée en 774 par Charlemagne et l'Abbé Fulrad au profit des Monastères de Lièpvre et de St. Hippolyte. Elle devint ensuite propriété indivise entre les communes de St.Hippolyte, Orschwiller, Bergheim et Lièpvre. Un premier partage en 1436 concerne le triage de Bois l'Abbesse.

Un deuxième partage en 1759 sanctionné par les arrêtés du Conseil de France et de Lorraine des 16 octobre 1761 et 10 août 1762 lève l'indivision de tout le reste de ce grand massif boisé dont la propriété au profit des communes avait été formellement reconnue par l'article 5 du traité de Paris de 1718. La Commune de St.Hippolyte fit opposition au partage de 1759 et fit défaut lors de l'abornement de 1767; mais les limites respectives des lots de chaque commune furent cependant maintenues et demeurent inchangées à ce jour.

Au point de vue administratif, la forêt communale de St.Hippolyte se trouve située dans le Département du Haut-Rhin - arrondissement et canton de Ribeauvillé - territoire communal de St.Hippolyte à l'exception d'une petite parcelle de 50 ares sise sur le territoire de Lièpvre. A noter que le massif des Aunès (Erlenwald) sis sur le territoire d'Illhaeusern avec 13 ha.60 sera traité lors d'un prochain article.

La forêt communale de St.Hippolyte est soumise au régime forestier et est gérée par conséquent, par l'Office National des Forêts (O.N.F.). Elle dépend du Centre de Gestion de Ribeaupillé.

A noter également qu'elle est scindée en deux triages l'un, versant vignoble, l'autre, versant Vallée de Ste.Marie-aux-Mines, regroupés sous l'autorité d'un chef de secteur.

Contenance

La forêt de St.Hippolyte s'étend - après rénovation cadastrale - sur une superficie de 817 ha. 42 dont il convient de distraire 5 ha.69 représentant l'emprise de la route départementale de Schaentzel - Lièpvre, soit une surface boisée nette de 811 ha.73, la forêt du Erlenwald n'étant pas incluse dans ce total.

Facteurs de production

Ce chapitre relativement important, ne peut être traité en quelques lignes. Aussi, il fera l'objet d'une étude plus approfondie lors de la rédaction d'un article portant sur l'exploitation forestière proprement dite.

On peut noter cependant que la forêt de St.Hippolyte occupe sur les 2 flancs d'un massif constitué par le Taennchel, le Schaentzel et le Haut-Koenigsbourg, 2 positions principales :

1) Le Versant Vignoble

D'une altitude variant entre 260 m. et 600 m., repose sur un sol granitique, très superficiel, sec et pauvre à l'exception de quelques parties dans les parcelles 9 et 11.

Défavorisée de surcroît par une faible pluviosité cette forêt, composée en partie de taillis de châtaigniers, produit des bois de qualité très moyenne.

2) Le Versant du Val de Lièpvre ou " Hinterwald "

D'une altitude moyenne de 500 m., ce versant est arrosé par de nombreux ruisseaux, affluents de la Lièpvrette dont les plus connus sont le Mollenbach et le Frarupt.

Il repose entièrement sur les gneiss donnant des sols bien décomposés et très riches.

Bénéficiant en outre d'une bonne pluviosité cette forêt présente des facteurs d'équilibre, propices à la production de bois de très bonne qualité qui suscitent l'intérêt de tous les marchands de bois.

Compte d'exploitation

Ce dernier résume globalement dans le tableau ci-après les recettes et les dépenses de la forêt au regard des recettes et dépenses totales du budget de fonctionnement de la commune de 1965 à 1978 - étant précisé qu'un tableau plus détaillé, faisant intervenir la notion de rentabilité, sera confectionné dans le prochain numéro.

F O R E T C O M M U N A L E

G E S T I O N

Années	Recettes Budget Communal Frs.	V e n t e s d e b o i s		
		Recettes Frs.	Dépenses Frs.	Bénéfice Net Frs.
1965	479.300	357.295	296.969	60.326
1966	512.000	371.180	315.940	55.240
1967	553.060	248.614	301.407	- 52.793
1968	519.360	216.518	239.983	- 23.465
1969	576.300	368.251	242.173	126.078
1970	671.950	313.243	231.703	81.540
1971	612.260	422.066	236.016	186.050
1972	810.000	338.935	272.785	66.150
1973	820.940	366.212	298.365	67.847
1974	1.051.460	668.332	329.830	338.502
1975	1.269.660	536.124	326.519	209.805
1976	1.566.920	632.065	374.458	257.607
1977	1.592.735	723.347	519.212	204.135
1978	1.622.608	689.571	475.066	214.505

Deux observations s'imposent à la lecture des chiffres dégagés ci-dessus, à savoir la part importante prise par l'exploitation forestière dans le budget communal et qui se situe dans une fourchette de 42 % en moyenne des recettes, à plus de 70 % pour les années 1965 et 1966.

La deuxième observation concerne l'accroissement soudain des recettes de la forêt à partir de 1974, année dont il est inutile de rappeler - tellement son souvenir garde un arrière-goût d'amertume - qu'elle a marqué le début de la crise pétrolière provoquant ainsi une réaction en chaîne sur l'ensemble des matières premières.

En revanche il est agréable de constater une augmentation sensible au niveau des résultats nets annuels ce qui est appréciable en cette époque d'aridité budgétaire.

Il convient de signaler cependant que les recettes indiquées sur le tableau correspondant aux encaissements et non pas aux ventes par exercice. Cette situation sera examinée comme prévu lors du prochain article et permettra d'y inscrire le détail des dépenses et d'indiquer la nature des recettes accessoires.

Ainsi voilà résumé brièvement le rôle économique prépondérant de la forêt, encore qu'il conviendrait de rappeler aussi ses autres fonctions sociales et touristiques notamment.

Consciente de la vocation touristique de notre cité la municipalité a, à cet égard, exprimé son désir de conserver un mélange harmonieux des essences dans la surface boisée située sur le versant vignoble. Elle a aménagé par ailleurs, avec la collaboration de la section locale du Club Vosgien, des aires de pique-nique et autres endroits destinés à canaliser le flot des touristes, afin d'éviter la dégradation du massif du Haut-Koenigsbourg au sommet duquel se dresse le château. Ancré sur sa montagne, il poursuit sa croisière immobile à travers les âges, témoin inestimable d'un passé qui ne veut pas mourir.

Gérard MEYER

1er Adjoint au Maire
de St.Hippolyte

La population de Saint-Hippolyte: en chute libre !

De nos jours, parmi les nombreux problèmes qui se posent au monde moderne, celui de la démographie n'est certainement pas l'un des moindres. Et si les avis, quant aux conséquences de la dénatalité accrue dans notre pays, sont souvent bien différents, ne doutons pas qu'un jour celle-ci aura sur notre vie de sérieuses répercussions.

Cette étude se propose de traiter des effets, des causes et des conséquences de ce phénomène sur notre village, et ce, en se basant sur les chiffres des (derniers) recensements effectués par l'INSEE.

La légère augmentation de population (19 personnes) notée entre les recensements de 1968 (1172 personnes) et de 1975 (1191 personnes) n'efface pas la chute importante que le graphique de l'évolution de la population met en évidence.

En effet, au premier recensement qui eut lieu en 1801, St.Hippolyte comptait 1840 âmes. Cette population qui a sensiblement augmenté, dépassait jusque vers 1870, 2000 habitants, le record ayant été observé en 1831 avec 2414 personnes.

De 1870 à 1950, St.Hippolyte, comme de nombreuses communes rurales, a vu sa population diminuer de façon importante et régulière avec stabilisation depuis 1950, entre 1150 et 1200 habitants.

Il est très difficile de donner à ces phénomènes une explication rigoureuse, et pourtant, essayons de mieux comprendre le contexte politique qui accompagne ces baisses de population.

Elles ont en fait véritablement débuté vers les années 1835 avec une chute importante de 1850 à 1855. Or, à cette époque, suite à de mauvaises récoltes, la région connue, surtout entre les années 1838 et 1846, une véritable disette, qui eut pour conséquence une forte émigration vers les Amériques. En plus de cela, les villes subissaient un développement industriel intense et proposaient de ce fait de larges possibilités d'emploi. Aussi l'exode rural vers les villes prit alors une importance accrue.

Une autre chute de population se situe juste après l'annexion de l'Alsace par l'Allemagne en 1870. A ce moment là, les gens eurent la possibilité d'opter pour garder la nationalité française, ce que beaucoup firent. Mais en 1871, le gouvernement allemand décréta que les optants devaient émigrer en France. Attachés à leurs terres, peu furent malgré tout ceux qui quittèrent. Mais en 1872, l'introduction du service militaire obligatoire allemand entraîna la fuite, plus importante cette fois, des jeunes vers la France.

Enfin ajoutons à cela, que la migration des gens de la campagne vers la ville reste contemporaine, la ville offrant bien souvent plus d'emplois et des conditions de vie que beaucoup imaginent plus agréables.

Il existe certainement d'autres explications, mais aucune étude approfondie n'ayant été faite, il est impossible d'en parler.

Et pourtant St.Hippolyte est une commune où il fait bon vivre, et les chiffres sont formels à ce propos. En effet, si un peu plus de la moitié des logements a plus de cent ans d'âge (182 sur 346), ce qui donne à la commune un parc d'immeubles relativement plus âgés que dans les autres communes de la région, les logements en revanche apparaissent mieux équipés comme le montre ce tableau:

Equipement des logements en 1975	St.Hippolyte	Ensemble des communes rurales d'Alsace
Eau chaude	66 %	56 %
Baignoire	74 %	67 %
Chauffage central	31,5 %	27 %
Logement confortable	29 %	24 %

D'ailleurs, les gens ne s'y trompent pas, et là encore les chiffres sont éloquents et montrent une stabilité de population qui prouve que dans l'ensemble les habitants de St.Hippolyte ne cherchent pas à s'installer ailleurs. Cependant, cette stagnation de la population liée à la baisse de la natalité, entraîne irrémédiablement un vieillissement de la population (de 1968 à 1975, 98 naissances pour 116 décès). Celle-ci est, à St.Hippolyte relativement plus âgée que dans les autres communes de même importance. En effet, si de 1959 jusqu'à 1972, il naissait environ chaque année plus de 20 enfants en moyenne, en 1973 et 1974 on a enregistré moins de 10 naissances, et ce nombre, si l'on se réfère à l'Etat civil, n'a pas augmenté.

A ce rythme, l'école communale, qui compte aujourd'hui 1 classe maternelle et 4 classes élémentaires, sera obligée de fermer petit à petit des classes avec risque, si le phénomène s'accroît, de disparaître tout à fait. Tout le monde sait qu'un village sans école est comme un corps sans âme.

Pourtant le nombre des femmes résidant à St.Hippolyte et en âge d'avoir des enfants n'a pas beaucoup varié, pas plus d'ailleurs que le nombre de famille. Mais là encore, les chiffres nous éclairent. Si, en 1968 on comptait sur 341 familles, 25 avec 4 enfants ou plus, en 1975 il n'y avait plus, sur 346 familles, que 11 familles nombreuses, soit moins de la moitié.

Aussi, la baisse du nombre des naissances est tout simplement dû à une tendance à la réduction du nombre d'enfants par famille, nombre qui à partir de trois reste bloqué.

En 1975, 189 familles sans enfant
 60 familles de un enfant
 55 familles de deux enfants
 31 familles de trois enfants
 9 familles de quatre enfants
 2 familles de cinq ou plus

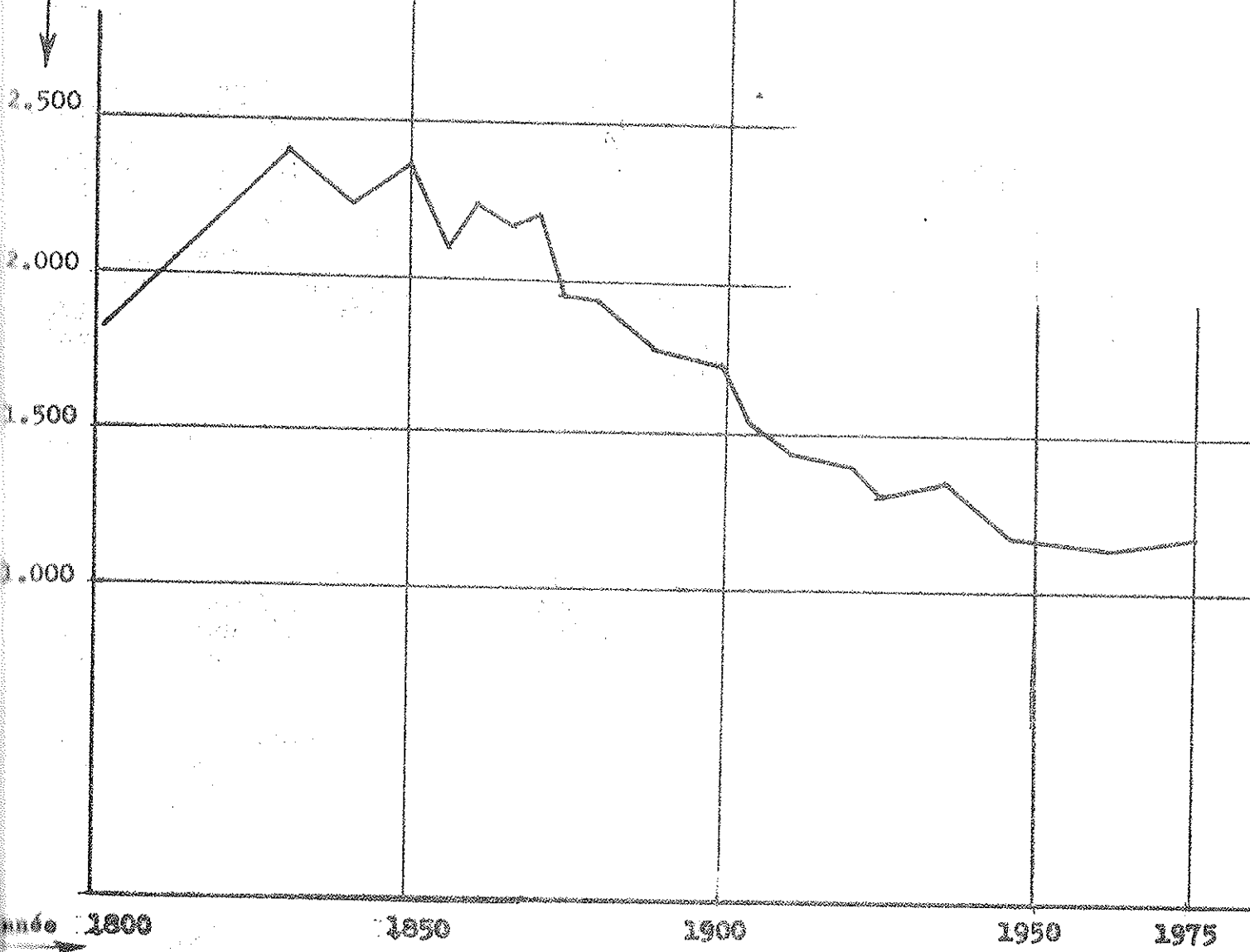
Que deviendra St.Hippolyte, notre belle petite bourgade dans 50 ans, si rien n'est fait pour redresser la situation? Laissons à chacun le choix de la réponse et la liberté de ne pas imaginer le pire.

Un second article pourrait traiter des solutions qui sauveraient Saint-Hippolyte.

POPULATION DE SAINT-HIPPOLYTE

d'après les recensements

Habitants:



QUELQUES RECITS DES DERNIERS MINEURS DES HOUILLERES

DE ST.HIPPOLYTE-RODERN

" Lorsqu'on se chauffait au charbon du pays "

L'hiver rigoureux, l'augmentation des prix des matières combustibles et la nouvelle mise en valeur du bois de chauffage ont réveillé certaines réminiscences concernant les mines houillères du Kochersberg " entre St.Hippolyte et Rodern". En effet quelques personnes de Saint-Hippolyte s'approvisionnaient après la dernière guerre, au moment de pénurie de charbon, le plus simplement du monde, en houille de la région. On se chauffait d'avantage au ramassage et au transport de ce charbon qu'à la chaleur qu'il dégagait dans le poêle.

L'histoire des mines houillères de St.Hippolyte et de Rodern a été évoquée à plusieurs reprises au fil des années dans les périodiques régionaux, en dernier lieu aussi par M. A.Nobel dans la revue "Les Vosges" N°2/1976. Nous nous basons aujourd'hui sur les récits d'anciens mineurs qui portent sur les événements de la première moitié de ce siècle.

D'une façon générale on peut distinguer trois périodes dans l'histoire de ces mines: à la répartition de l'exploitation minière entre les deux territoires communaux avec le début pour St.Hippolyte en 1747 et pour Rodern en 1771, puis la fusion décrétée par arrêté préfectoral en 1801 enfin après l'arrêt complet en 1864 une reprise du travail de 1919 à 1923 par les entreprises de Wendel et Sattler.

Signalons cependant qu'il y avait eu encore un essai en 1895 dont le résultat fut insignifiant.

Récit des frères Schildknecht

D'après les indications des frères Schildknecht, dont 5 membres de la famille travaillèrent comme mineurs en 1919, environ 17 ouvriers venant de St.Hippolyte et des alentours étaient occupés dans les mines qu'on appelait communément le "Warik" et le Kochersberg fut connu en langage populaire sous le sobriquet de "Sina(i)".

En certains endroits, on creusa des galeries, mais partout on en trouva qui avaient déjà été exploitées auparavant. Une fois pourtant la chance sourit aux chercheurs; ils tombèrent sur un filon de 1,70 m. La joie fut vive...mais de courte durée, car au bout de 5 à 6 mètres, la couche tant prometteuse s'arrêta. Des galeries furent creusées vers le lieu dit "Kuhlaeger" de Rodern et en d'autres endroits encore en forme d'un S, contournant les gisements uranifères. Le travail essentiel consistait à tamiser la poussière de charbon, pour en fabriquer des briquettes, de qualité cependant inférieure. Il était extrêmement rare de trouver de la houille de première qualité qui avait fait la renommée des mines plus d'un siècle auparavant. L'exploitation était des plus primitives, elle s'opérait au moyen de coins et de brouettes. Un funiculaire, dont les wagnnets pleins descendants, remontaient les wagnnets vides, amenait la houille au lieu dit "Durrenbach" à l'emplacement de l'actuelle cave de la société de pêche. M. Hippolyte BAGY aujourd'hui âgé de 87 ans, seul survivant des mineurs, lui, oeuvrait à la forge ou au système de freinage.

En 1922, on creusa une galerie à proximité des ruines du moulin à huile, vers l'ancien chemin de la Lorraine. Là on trouva d'infimes traces d'or. Dans la fièvre du travail, on négligea de consolider la galerie, qui s'effondra de nuit (fort heureusement) provoquant un glissement de terrain et un affaissement du chemin "Hoehweg".

Les frais de déblaiement étant trop élevés, le travail fut arrêté et les entrées des galeries détruites aux explosifs, en 1923. Les ouvriers trouvaient alors un emploi aux mines de potasse.

Cependant des trouvailles, fort curieuses avaient été faites dans les mines, par exemple des chauves-souris de trois espèces différentes, des fossiles, dont M. Bunker, ancien perion, possédait une très belle collection.

Chauffage de l'Eglise de Rodern

Notons encore que l'église de Rodern était chauffée pendant des années avec la houille ou plutôt avec la poussière de charbon du Kochersberg. Mais ce genre de chauffage avait l'inconvénient de dégager beaucoup de suie, qui noircissait rapidement l'intérieur du sanctuaire. De même une auberge de St. Hippolyte assura son chauffage après la fin de la dernière guerre. Le rendement de ces glanes était plutôt médiocre; le matériel était très lourd, de plus il fallait transporter la houille dans des sacs et ensuite dans des charrettes en raison du mauvais état des routes. Avec la normalisation de l'approvisionnement en charbon cette dernière "mini-exploitation" s'arrêta.

Lieux de refuge

Pendant la dernière guerre, les mines servirent de refuge à quelques jeunes gens pour échapper à l'incorporation dans l'armée allemande, ainsi qu'à des réfugiés russes, polonais et autres.

L'espoir des anciens mineurs n'était cependant pas vain, il y avait encore une richesse souterraine, l'uranium, mais ce ne sera pas encore demain qu'on se chauffera avec cette matière précieuse du Kochersberg qui, elle, attend encore l'exploitation, étant classée réserve nationale.

Extraits des Archives de L. W.

AUS BERICHTEN DER LETZTEN BERGLEUTE DES EHEMALIGEN

STEINKOHLBERGWERKS

Der strenge Winter, der Aufschlag der Preise für Heizmaterial, die erneute Nachfrage nach Brennholz, dies alles hat die ehemaligen Kohlenbergwerke von Kochersberg, zwischen St. Hippolyte und Rodern gelegen, in Erinnerung gebracht. Es gab nämlich tatsächlich Leute aus unserer Ortschaft, die nach dem letzten Kriege, als die Versorgung an Kohle knapp war, sich auf die einfachste Weise in der Gegend mit diesem Brennmaterial eindeckten. Es muss aber betont werden, dass sie bei der Suche nach gut brennbarem Material und dann bei dessen Abtransport mehr zum Schwitzen kamen, als später an dem damit beheizten Ofen.

Die Geschichte der Steinkohlenbergwerke von St. Hippolyte und Rodern ist im Verlaufe der letzten Jahrzehnte öfters in der regionalen Presse geschildert worden, zuletzt auch durch M. A. Nobel in der "Revue Les Vosges".

Doch muss zusammenfassend gesagt werden, dass sich die Ausbeutungen des Bergwerkes in drei Perioden aufteilen lassen. Zuerst jener, als sie auf dem Gebiet von zwei Gemeinden verteilt waren, Saint-Hippolyte ab 1747 und Rodern ab 1771, dann kam 1801 der Zusammenschluss durch präfekterale Verordnung, schliesslich nach langem Dahinsiechen die endgültige Aufgabe des Werkes gegen 1864 und die Wiederaufnahme der Förderungen von 1919 bis 1923 durch die Firmen De Wendel und Sattler.

Erwähnen wir ergänzend noch eine kurze Wiederaufnahme des Betriebs 1895 mit negativem Erfolg.

Die Brüder Schildknecht erzählen

Insgesamt 5 Angehörige der Familie Schildknecht arbeiteten als Bergleute, zuerst auch ab 1919 am Kochersberg. Sie berichteten, dass damals ungefähr 17 Arbeiter aus St. Hippolyte und der Umgebung dort gearbeitet hatten. Das Bergwerk bezeichnete man in Abkürzung gemeinhin das "Warik" und der Kochersberg nannte der Volksmund etwas spöttisch den "Sina(i)".

An einigen Stellen sind Stellen gegraben worden, doch stiess man immer wieder auf bereits ausgebeutete Schächte. Nur in einem Fall entdeckte man ein Flöz von 1,20 Meter Durchmesser. Die Freude war jedoch von kurzer Dauer, nach 5 bis 6 Meter brach die vielversprechende Schicht ab.

Man hub Schächte gegen den "Kuhläger" von Rodern hin-aus und an anderen Stellen, ungefähr in der Form eines S, die genau die uranhaltigen Schichten umgingen. Die gefundenen dünnen Adern ergaben Kohle, die beim Kontakt mit Luft zusammenfiel. So wurde in der Hauptsache der Kohlenstaub gesiebt, zur Brikettfabrikation. Dieses Material war jedoch von geringer Qualität.

Die Arbeitsweise war im allgemeinen primitiv, man ging mit Wecke und Stosskarren ans Werk. Eine Seilbahn, worauf die gefüllten abwärts fahrenden Lori die leeren aufwärtszogen, verbrachte die Kohlen zum Silo in den Dürrenbachmatten, beim Keller des derzeitigen Fischervereins.

M. Hippolyte BAGY, bald 87 Jahre alt, letzter Veteran des Bergwerkes, arbeitete in der Schmiede oder auch am Bremsrad der Seilbahn.

1922 wurde ein Schacht in der Nähe der früheren Oelmühle gegen den Höhweg (Ancien chemin de la Lorraine) gegraben. Dort stiess man angeblich auf geringe Goldspuren. Im Arbeitseifer stützte man den Stollen nicht ab, der (glücklicherweise) in der Nacht einbrach, was einen Erdrutsch zur Folge hatte und auch einen Teil des Weges einriss. Die entstandenen Unkosten waren zu gross; die Arbeiten wurden eingestellt und die Stolleneingänge gesprengt. Die meisten Arbeiter fanden Beschäftigung in den Kalibergwerken.

In den alten Schächten hatte man jedoch eigenartige Funde gemacht, so drei verschiedene Arten von Fledermäusen, Fossilien, wertvolle Steine, von denen der damalige Steiger, M. Bunker eine schöne Sammlung besass.

Pfarrkirche von Rodern mit hiesiger

Kohle geheizt

Die Pfarrkirche von Rodern wurde während einer gewissen Zeit mit Kohle des dortigen Bergwerks beheizt. Leider erzeugte das Material viel Russ, was das Innere des Heiligtums schnell schwärzte. Diesem Beispiele folgten nach dem letzten Kriege eine Gaststätte von Saint-Hippolyte, als das Heizmaterial knapp war. Allerdings war das eine mühevollere Arbeit, man musste die Kohle aussuchen, sie in Säcken wegtragen und dann in Marktkutschen abführen, da die Wege sehr schlecht waren. Mit der Besserung der Brennmaterialversorgung hörte diese letzte "Mini-Ausbeutung" auf. Auch Ziegeleien machten Versuche, die unbefriedigend verliefen.

Zufluchtsort

Im Zweiten Weltkrieg dienten die Stollen einigen jungen Leuten, die den Dienst in der deutschen Wehrmacht verweigerten, als zeitweilige, zwar sehr unsichere Zufluchtstätte, ebenso entflohenen Polen, Russen usw.

In einem Punkte jedoch hatten die alten Bergleute recht, als sie behaupteten es gäbe auf der St. Pilter Seite des Kochersberges noch Bodenschätze. Man entdeckte ja tatsächlich Uranium, das wohl kaum zur Heizung Verwendung finden wird wie einst die Kohle, zumal das Lager einstweilen als nationale Reserve klassiert worden ist.

Aus den Archiven von L. W.

LA VITICULTURE

LA REDUCTION DE L'ANHYDRIDE SULFUREUX

DANS LES VINS

Depuis 1973 les Vins d'Appellations d'Origine Alsace sont soumis à une dégustation (faite par l'INAO ou maintenant par un comité de Gestion de la Dégustation Généralisée) afin d'obtenir l'Appellation Alsace et le droit de les commercialiser en tant que tel. Article 11 du Règlement Communautaire 817/70.

10% de ces vins prélevés passent à l'analyse à l'INRA et les éléments analysés sont l'anhydride sulfureux libre et total (soufre libre et total), l'alcool, l'acidité totale et volatile le sucre et l'extrait sec.

Les doses légales maximum d'anhydride sulfureux total sont:
225 mg/litre pour les vins blancs et rosés
275 mg/litre pour ces mêmes vins si leur teneur en sucre est supérieure à 5g/litre.

S'il y a dépassement de ces doses légales, le vin est déclassé et destiné soit à la distillerie soit à la vinaigrerie. On comprend l'attention toute particulière qu'il faut attacher à l'évolution de l'anhydride sulfureux total dans les vins.

Quelles sont les règles à suivre durant la vinification pour éviter une combinaison excessive d'anhydride sulfureux?

- le débourbage des moûts immédiatement après le pressurage: la durée de décantation est de 24 heures à 48 heures. La centrifugation se substitue actuellement à la décantation mais souvent celle-ci est trop poussée et le moût a du mal à commencer la fermentation.
- bentonitage en ajoutant 80 à 100 g/hl. de bentonite au moût durant sa fermentation. On élimine ainsi des matières qui consommeraient de l'anhydride sulfureux. Mais le bentonitage n'est pas indispensable, c'est surtout un traitement pour éviter les casses protéiques.
- ne pas dépasser la dose de 5 g/hl. d'anhydride sulfureux sur moût avant la fermentation sauf pour les vendanges pourries (doses 6 à 7g). C'est durant la fermentation que le moût combine le plus d'anhydride sulfureux; il faut donc qu'il y en ait le moins possible en excès à ce moment-là.
- ajouter 5 à 6 g/hl d'anhydride sulfureux au premier soutirage et éventuellement 2 à 3 g/hl au début de printemps.
- On peut signaler que la préfiltration sur kieselguhr ou sur plaques en janvier, février permet également de limiter la combinaison d'anhydride sulfureux.
- L'cuillage des fûts et des cuves est une des règles principales.

Lorsque toutes ces indications sont respectées, les vins se situent entre 120 mg/litre et 140 mg/l d'anhydride sulfureux total en vous laissant une marge de sécurité importante. Si toutefois un vin subissait une transformation particulière du genre fermentation malolactique; il faudrait intervenir rapidement par un soutirage avec addition de 4 à 5 g/hl d'anhydride sulfureux, ou par une préfiltration avec la même dose d'anhydride sulfureux. Autant de vins, autant de cas particuliers qu'il faut surveiller soigneusement et déguster souvent.

J.-M. K.

---:---:---:---:---:---:---:---:---:---:---

LE COURRIER ECOLOGIQUE

- LA FORET -

ACTIONS PROTECTRICES GENERALES

Le sol est le support de la vie sur la Terre: l'un des périls de notre époque est la disparition de la couche meuble structurée, fertile, qui recouvre les roches mères.

Dans les plaines soufle le vent dont la vitesse arrache des particules de limon: la forêt et les cordons, ou les simples alignements d'arbres, ralentissent cette érosion éolienne.

C'est surtout en montagne que l'action de la forêt est nette; par suite de l'attaque des racines et des variations de température, la couche meuble a tendance à s'épaissir avec le temps, mais la pente est la cause d'une ablation de la partie supérieure par les filets d'eau, et cette érosion agit en sens inverse du processus de genèse du sol. D'autre part, les bords des torrents et des rivières sont arrachés s'ils ne sont pas retenus par le réseau des racines.

Sachant la violence de certaines sverses, on ne s'étonnera pas qu'il y ait une dégradation des sols. Elle est spectaculaire dans le cas des fameuses terres noires, mais elle est sensible un peu partout.

Seuls les arbres de la forêt amortissent le choc des grosses gouttes, dérivent les filets du ruissellement, et seul le sol vraiment forestier peut fonctionner comme une immense éponge qui absorbe, grâce à son humus, l'eau au moment des pluies, pour la restituer de façon étalée; ainsi est évité ou diminué l'entraînement en pure perte, ou l'accumulation en pied de pente au détriment des parties hautes; ainsi sont évités les colmatages et les engravements et envasements funestes des lacs réservoirs et des terrains de cultures dans les plaines.

Les périmètres de reboisement du 19ème siècle sont là pour prouver l'efficacité du manteau forestier, ils sont des témoignages vivants de cette actions.

Tout cela est dû à l'écran des feuillages, à une meilleure stabilité de la structure du sol, et il faut préciser que c'est une forêt à couvert continu, qui est le remède vraiment efficace pour empêcher l'affleurement des blocs de rochers ou l'entraînement des grandes masses de marne. Tout ceci concerne surtout les pentes fortes.

Mais même sur des pentes qui ne sont pas trop exposées à l'érosion, la forêt a un rôle vis-à-vis des sols, du fait qu'elle les conserve en bon état, prêts pour une utilisation future: on a dit qu'on constitue, grâce à elle, une " banque de sols ".

PROTECTION HYDROLOGIQUE

On a dit que la forêt augmentait les pluies, et, effectivement, on a constaté une augmentation de 10% pour des massifs importants; la question étant discutée, nous n'insisterons pas.

On invoque une régularisation du débit des sources, due à cette fonction d'éponge dont il a été question ci-dessus. Des mesures faites en Suisse et en Amérique ont montré que souvent elles étaient indiscutables. Il faut donc réserver des flots ou des bandes boisées en amont des sources, surtout dans de nombreux cas: (sols autres que ceux des sols karstiques à grandes fissures); en tout cas la forêt contribue à la pureté des eaux de source.

La forêt agit aussi sur les eaux courantes, les rivières torrentielles, les rivières et les fleuves. Elle régularise leur débit, elle diminue leur turbidité ce qui diminue leur "charge" (quantité de matériaux solides), donc leur action érosive. Cette action hydrologique est ainsi étroitement liée à la fonction pédologique; l'une et l'autre sont particulièrement utiles.

PROTECTION DE LA VIE

La forêt, surtout si elle est complète et normale, est un conservatoire de vie. D'innombrables animaux de toutes tailles, y trouvent leur nourriture végétale, les carnivores se nourrissent des herbivores, les oiseaux se nourrissent des insectes. C'est un milieu grouillant de vie, même si le touriste pressé et ignorant ne s'en rend pas compte.

Cette qualité a un intérêt scientifique certain; la forêt est l'occasion de recherches qui ne pourraient se faire ailleurs, mais surtout elle constitue une garantie en vue de l'avenir pour lequel on craint tellement la diminution des nombres des espèces et surtout celle des individus; car tout se tient dans le monde.

Il est bien impossible de déceler les conséquences proches ou lointaines d'une diminution du capital biologique; telle ou telle forêt peut-être détruite sans inconvénient visible, mais peut-être des répercussions graves seront-elles les conséquences, un jour ou l'autre, de cette disparition. Un exemple seulement: la forêt est une réserve de gibier, et, en cela, elle est utile aux chasseurs. Ce rôle de la forêt suppose une augmentation de l'importance des racines, une augmentation des branchages, une augmentation de la masse foliaire, d'où, à la longue, un enrichissement du sol par suite des restitutions minérales.

Cette usine qu'est la forêt, n'est pas seulement une usine à produire du bois utilisable, elle est aussi une usine biologique; elle ne l'est vraiment qu'avec des peuplements plus serrés que la plupart des peuplements actuels, d'où la nécessité de mettre en vieillissement les taillis, de pratiquer des éclaircies prudentes et non des coupes rases, d'appliquer des mesures conservatoires sévères...

Dr. R. J.

---:---:---:---:---:---:---:---:---:---:---

CREATION DES SAPEURS-POMPIERS A ST.HIPPOLYTE

En 1800, St.Hippolyte comptait le double d'habitants que maintenant et en prévision des incendies, le Maire M. HUMBRECHT, à cette époque, prit des dispositions en séance extraordinaire du Conseil Municipal du 23 juillet 1800 et du 22 juillet 1801 car jusqu'à ce jour rien n'existait. Il fut décidé d'établir un règlement concernant les mesures à prendre en cas d'incendie d'obliger un certain nombre de villageois à prendre une part active en cas de sinistre. 13 articles furent votés pour répartir le rôle de chacun.

32 personnes furent désignées à la pompe à eau

67 porteurs de seaux

24 personnes pour les différentes échelles à crochets ou à s'occuper de sauver les biens des personnes sinistrées.

Les tonneliers iraient avec les porteurs d'eau (en venant avec leurs tonneaux), les maçons, les menuisiers sous le commandement de M.le Maire ou de l'Adjoint pour démolir les restants des maisons en fonction des besoins. En cas d'incendie de nuit, les habitants devaient mettre des bougies ou lanternes sur le rebord de la fenêtre. Les chariots qui servaient au transport de charbon des mines de charbon étaient réquisitionnés.

En 1832 il y eut, sous le mandat de M.le Maire Jacques CHOMET, encore des modifications à plusieurs "articles" ainsi qu'à la composition de l'équipe des pompiers. Le règlement fut distribué en 100 exemplaires. En cas d'incendie de nuit 4 hommes de garde préviennent le sous officier, le commandant de la garde nationale, 1 homme passe dans les quartiers de la Ville avec son tambour, 1 autre va chez M.le Maire, l'adjoint, tous se rendent à la mairie, les propriétaires des meilleurs chevaux vont dans les villages environnants chercher de l'aide.

Art. 2 - Les Compagnies de la garde nationale se rassemblent avec leurs fusils dans la cour de l'église, déposent leur fusil en faisceau et se rendent sur le lieu du sinistre. 10 hommes de chaque compagnie doivent garder l'armement pendant que les autres établissent la surveillance, le libre accès au sinistre et font travailler les curieux.

Les conditions à remplir sont les suivantes:

- soit ETRE EXONERE DU TICKET MODERATEUR - c.à.d. les frais de santé sont remboursés à 100 % parce que :
 - vous avez été reconnu atteint d'une affection comportant un traitement prolongé et une thérapeutique particulièrement coûteuse,
 - vous êtes titulaire d'une rente d'accident de travail,
 - vous êtes titulaire d'une pension d'invalidité ou d'une pension de vieillesse substituée à une pension d'invalidité.

- soit DEPENDRE DU REGIME LOCAL DE SECURITE SOCIALE permettant le remboursement de l'ensemble des soins à 90 % et que :
 - vous bénéficiez ou vous êtes ayant-droit d'un bénéficiaire d'une rente de survivant d'une victime d'accident de travail ouvrant droit à l'assurance maladie,
 - vous touchez une pension ou allocation de vieillesse qui donne droit aux prestations de l'assurance maladie,
 - vous êtes chômeur ou ayant droit d'un chômeur régulièrement inscrit à l'Agence Nationale de l'Emploi.

COMMENT obtenir le bénéfice de la dispense de l'avance des frais ?

Adressez-vous au Centre de paiement habituel ou au Bureau d'accueil itinérant (Car de Sécurité Sociale) qui stationne - à St-Hippolyte, place de la mairie - tous les mardis de 11 h.05 à 11 h. 55 -

CAISSE DE MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE DU HAUT-RHIN

D'après les renseignements recueillis, la Caisse de Mutualité Sociale Agricole prévoit également de mettre en place ce système dès que la convention correspondante avec le Syndicat des Pharmaciens sera établie.

CONDITIONS D'EXONERATION DE LA REDEVANCE:

Personnes âgées :

- a) être âgé de 65 ans ou de 60 ans en cas d'inaptitude au travail
- b) vivre seul ou avec le conjoint, ou avec une personne ayant elle-même qualité pour être exonérée,
- c) le montant des ressources de quelque nature qu'elles soient (pension, rente, loyers etc..) ne doit pas dépasser le plafond autorisé qui est le même que celui fixé pour avoir droit au Fonds National de Solidarité, soit actuellement :

au 1er janvier 1979:

- 13.800 Fr. pour une personne seule
- 25.800 Fr. pour un ménage.

Invalides:

- a) être en possession d'un titre de pension d'invalidité de la Sécurité Sociale de 3ème catégorie ou titulaire de la carte d'invalidité délivrée par la Préfecture et mentionnant un taux de 100 % ou de brevet de pension militaire à 100 %,
- b) vivre seul ou avec le conjoint ou avec une personne ayant elle-même qualité pour être exonérée,
- c) ne pas être imposable sur le revenu.

Seule l'invalidité du Chef de Famille ou de son conjoint donne droit à l'exemption de la redevance. Les enfants infirmes ne peuvent bénéficier de cet avantage à moins qu'ils ne soient majeurs et justifient de l'assistance d'une tierce personne auquel cas la présence d'une seule personne est admise.

R A D I O

Rappelons que depuis janvier 1978, la détention des appareils récepteurs de RADIODIFFUSION n'est plus soumise à redevance.
